

Montréal, le 28 juillet 2020

Par courrier électronique

M^e Yves Fréchette
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Suivi des décisions rendues sur la confidentialité dans les dossiers relatifs à la construction d'une ligne à 320 kV et à l'installation d'équipements au poste des Cantons et au remplacement des transformateurs de puissance à 315-120 kV et d'équipements au poste du Saraguay
Nos dossiers : R-3956-2015 et R-3979-2016**

Cher confrère,

Dans ses décisions D-2016-172 et D-2016-086 rendue respectivement dans les premier et second dossiers mentionnés en titre, la Régie de l'énergie (la Régie) a décidé que les informations relatives aux coûts annuels et détaillés des projets en cause dans ces deux dossiers seraient rendues publiques un an après la mise en service des projets.

Or ces deux projets ayant été annulés ou abandonnés ([lettre transmise dans le R-3956-2015](#) et [lettre transmise dans le R-3979-2016](#)), ce délai d'un an n'existe plus en l'absence de mises en service.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous indiquer, à votre plus prochaine convenance, si, dans ce contexte, la confidentialité de ces informations relatives aux coûts annuels et détaillés peut être levée et lesdites informations rendues publiques.

Vous remerciant de la prompte attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml